

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

## COMPTE RENDU IN EXTENSO

Séance du Mardi 12 Janvier 1915

## SOMMAIRE

1. — Ouverture de la session. — Constitution du bureau d'âge.
2. — Excuses.
3. — Congé.
4. — Communication relative au décès de M. Vagnat, sénateur des Hautes-Alpes.
5. — Allocution de M. le président d'âge.
6. — Tirage au sort des bureaux.
7. — Communication de lettres de MM. Jean Dupuy, Faisans, Poirson et Charles Humbert.
8. — Scrutin pour la nomination du président du Sénat.
9. — Scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents.
10. — Scrutin pour la nomination de huit secrétaires.
11. — Scrutin pour la nomination de trois questeurs.
12. — Résultat du scrutin pour la nomination du président du Sénat.
13. — Résultat du scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents.
14. — Résultat du scrutin pour la nomination de huit secrétaires.
15. — Résultat du scrutin pour la nomination de trois questeurs.
16. — Proclamation de la constitution du bureau définitif du Sénat.
17. — Règlement de l'ordre du jour.

Fixation de la prochaine séance au jeudi 14 janvier.

## PRÉSIDENCE DE M. BELLE, PRÉSIDENT D'ÂGE

La séance est ouverte à deux heures.

M. le président. La séance est ouverte.

## 1. — OUVERTURE DE LA SESSION. — CONSTITUTION DU BUREAU D'ÂGE

M. le président. Aux termes de l'article 1<sup>er</sup> de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 sur l'organisation des pouvoirs publics, le Sénat et la Chambre des

députés doivent se réunir, chaque année, le deuxième mardi de janvier.

En conséquence, je déclare ouverte la session ordinaire du Sénat pour l'année 1915.

J'invite les six plus jeunes sénateurs présents à venir prendre place au bureau pour remplir, conformément à l'article 1<sup>er</sup> du règlement, les fonctions de secrétaires jusqu'à l'élection du bureau définitif.

D'après les renseignements qui me sont fournis, ce sont MM. Milan, Herriot, Maurice Sarraut, T. Steeg, Joseph Loubet, Quesnel et Perchot.

(MM. Milan, Herriot, T. Steeg, Joseph Loubet, Quesnel et Perchot prennent place au bureau.)

M. le président. Le bureau d'âge est constitué.

## 2. — EXCUSES

M. le président. MM. Paul Le Roux et Maureau s'excusent de ne pouvoir assister à la séance d'aujourd'hui.

## 3. — CONGÉ

M. le président. M. Méline demande d'urgence un congé de trois jours pour raison de santé.

Il n'y a pas d'opposition?...

Le congé est accordé.

## 4. — COMMUNICATION RELATIVE AU DÉCÈS DE M. VAGNAT, SÉNATEUR DES HAUTES-ALPES

M. le président. Messieurs et chers collègues, le Sénat a perdu un de ses membres, M. Vagnat, sénateur des Hautes-Alpes, décédé le 23 décembre dernier à Paris.

Entré au Sénat en 1900, il fut réélu en 1903 et en 1912 et joua, dans la Haute Assemblée, un rôle considérable.

Établi docteur médecin à Briançon, il aborda au Sénat toutes les questions qui touchaient à son art et trouva, entre temps, la possibilité de publier une étude médicale sur la kératite ulcéreuse.

Dès son arrivée à la haute Assemblée, il fit un rapport remarqué sur l'hygiène, la salubrité des mines et la sécurité des travailleurs, puis d'autres sur le travail des enfants et des femmes dans les établissements industriels, sur l'amnistie; enfin il fut nommé secrétaire du Sénat.

M. Vagnat était un républicain convaincu dont l'influence considérable s'exerça toujours en faveur de notre régime politique.

Très affable, et toujours prêt à tous les dévouements, il avait rapidement conquis l'affection de ses électeurs, qui lui demeurèrent constamment fidèles.

Tel nous l'avons connu!

Au nom du Sénat tout entier, j'envoie aux siens l'expression de nos vifs et sincères regrets. (*Très bien! et applaudissements.*)

## 5. — ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT D'ÂGE

M. le président. Mes chers collègues, je n'oublie pas que si j'occupe en ce moment le fauteuil de la présidence, je dois ce grand honneur et à l'absence momentanée de notre vénéré doyen, M. Huguet, demeuré au milieu des populations éprouvées de son département, et auquel je tiens à envoyer notre salut (*Vive approbation*), et aussi à ce que l'on appelle, par un euphémisme peut-être exagéré, le bénéfice ou le privilège de l'âge.

C'est vrai, hélas! je suis écrasé par le poids des années et je ne puis offrir à ma patrie mon concours, comme je le fis en 1870. (*Très bien! — Applaudissements.*)

Ah! 1870!

La France fut-elle vraiment vaincue, ou bien l'empire s'effondra-t-il sous l'impuissance de ses gouvernants? (*Très bien! très bien!*)

Né d'une trahison, l'empire est-il mort achevé par la trahison? Peut-être l'histoire de cette sombre époque, que celle-ci dépasse en horreur, est-elle encore à écrire.

Le crime qui fut commis fut le crime d'un seul. (*Applaudissements.*) L'armée sortit in-

tacte de cette terrible épreuve. Quelle réponse sublime elle fait en ce moment aux lourdes railleries que les Allemands déversaient sur elle en 1870 ! (*Très bien !*)

Et notre pays, notre chère France que les Allemands guettent depuis près d'un demi-siècle, et qui leur apparaissait comme une proie facile à saisir, quel magnifique réveil ! (*Très bien ! très bien !*)

Ils disaient que la France était cruellement divisée et incapable d'un effort; la nation, tout entière, se dresse enflammée d'un souffle ardent de patriotisme ! (*Nouveaux applaudissements.*)

Vous ne me pardonnez pas, mes chers collègues, de tourner le feuillet et de revenir un instant quelques pas en arrière.

Après l'admirable page qui contient la déclaration ministérielle et qui n'a rien laissé dans l'ombre; après la communication faite au pays contenant tous les documents diplomatiques, l'Europe a définitivement fixé son jugement. (*Marques d'approbation.*)

Cette fois, ce n'est pas l'isolement. Les nations ont compris qu'il s'agissait de défendre cette civilisation dont elles étaient si justement fières, ou de mourir sous l'atmosphère asphyxiante d'un impérialisme sauvage qui prétend dominer le monde.

Quand vous êtes arrivé à jeter ce cri, Monsieur le président du conseil: « Puisque, malgré leur attachement à la paix, la France et ses alliés ont dû subir la guerre, et qu'elle a engagé son honneur, c'est-à-dire sa vie... », vos nobles paroles ont pénétré jusqu'au fond de nos campagnes.

Sans doute, nos agriculteurs, nos électeurs paysans, en apprenant que nos adversaires voulaient s'imposer par la terreur et semaient les ruines uniquement pour satisfaire leur folie sanguinaire, ont maudit ces barbares. S'ils ne pouvaient apprécier les trésors d'art anéantis par ces Vandales, ils ont été pris d'horreur pour ces ennemis qui rasaient les villages et les bourgs inoffensifs, puis emportaient argent, denrées, vêtements, jusqu'aux langes des tout petits enfants.

Quand ils ont su que, sous des prétextes qu'ils faisaient naître parfois, ils fusillaient les humbles maires, emmenaient en otage les femmes et les enfants, ils ont eu comme une vision de l'avenir. Est-ce que, vraiment, puisqu'on voulait nous exterminer, nous aurions quelque pitié? Ne fallait-il pas muscler ces implacables adversaires, les auteurs de cette guerre impie? Et, avec vous, ils ont crié: Jusqu'au bout! jusqu'au bout ! (*Très bien ! — Applaudissements.*)

Quoi! pendant près d'un demi-siècle ils nous ont guettés, poursuivis de leurs lâches manœuvres et, foulant aux pieds toutes les lois de la guerre, ils se sont rués sur nous! Quoi! à chaque instant, ils se plaisaient à nous briser le cœur, opprimant nos frères d'Alsace, répudiant les engagements les plus sacrés!

Je sais bien! Ils voulaient amener notre République à sortir de sa fière impassibilité. On attendait la provocation. A chaque instant ils cherchaient la blessure possible, s'accrochant désespérément à cette misérable querelle de la légion étrangère, souillant l'uniforme français, en déguisant leurs soldats avec nos uniformes et en caricaturant sur des tréteaux de music-hall ces nobles enfants de la France. Ils les revoient, maintenant, sur un autre théâtre, où ils n'ont plus, eux, le rire aux lèvres. (*Très bien !*)

Ah! comme toutes ces manœuvres, toutes ces lâches injures en pleine paix apparaissent maintenant misérables au monde civilisé, mais marquent en même temps d'un trait indélébile leur inlassable préméditation ! (*Applaudissements.*)

Pour moi, dans cette belle attitude de la

France, dans ce calme au moment où l'Allemagne prononçait contre nous des agressions si graves, qui jetèrent en Europe un instant de profonde émotion, je trouve un sentiment d'orgueil et de réconfort. (*Très bien ! très bien !*)

Sur la grave question des neutralités comme sur toutes les mesures que le Gouvernement croira devoir prendre, ayons confiance, mes chers collègues. Calmes, unis, serrons-nous autour des hommes éminents qui le composent.

Cimentons encore, s'il est possible, les liens qui nous unissent à nos alliés, marchons d'un seul cœur et d'une seule âme, et nous remplirons notre glorieuse et difficile tâche: réorganiser l'Europe pour éviter à jamais de tels attentats, faire refluer la justice odieusement violée et la civilisation reconquise. (*Très bien ! très bien et applaudissements prolongés.*)

#### 6. — TIRAGE AU SORT DES BUREAUX

**M. le président.** L'ordre du jour appelle le tirage au sort des bureaux.  
(Il est procédé à cette opération.)

#### 7. — COMMUNICATION DE LETTRES DE MM. JEAN DUPUY, FAISANS, POIRSON, CHARLES HUMBERT

**M. le président.** Avant de procéder à la nomination du bureau, je dois donner connaissance au Sénat des lettres suivantes :

« Paris, le 10 janvier 1915.

« Monsieur le président,  
« Conformément aux usages du Sénat, je ne sollicite pas le renouvellement du mandat de vice-président, mes collègues m'ayant fait trois fois l'honneur de m'appeler à cette haute fonction. Je vous serai obligé de leur transmettre, en les informant de mon désistement, l'expression de ma profonde gratitude.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« JEAN DUPUY ».

« Paris, le 12 janvier 1915.

« Monsieur le président,  
« Appelé par la confiance de mes collègues à siéger pendant trois années comme secrétaire du bureau du Sénat, je me fais un devoir de vous faire connaître que, conformément à l'usage, je ne suis plus candidat à ces fonctions.

« Veuillez, monsieur le président, transmettre à nos collègues l'expression de ma gratitude et agréer l'assurance de ma haute considération.

« FAISANS. »

« Paris, le 12 janvier 1915.

« Monsieur le président,  
« Conformément aux usages du Sénat, je me fais un devoir de vous faire connaître que je ne suis plus candidat aux fonctions de secrétaire du Sénat.

« Je remercie vivement mes collègues de m'avoir pendant trois ans donné, en m'appelant à siéger au bureau du Sénat, une marque de confiance dont je leur serai toujours reconnaissant.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« CH. HUMBERT ».

« Paris, le 12 janvier 1915. »

« Monsieur le président,  
« Par trois élections successives, mes collègues m'ont fait le grand honneur de

mé conférer le mandat de secrétaire du Sénat.

« Qu'il me soit permis de leur exprimer ma vive gratitude en les informant que je cesse d'être candidat cette année.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma considération respectueuse.

« POIRSON. »

#### 8. — SCRUTIN POUR LA NOMINATION DU PRÉSIDENT DU SÉNAT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président du Sénat.

Il va être procédé à la désignation, par la voie du sort, de dix-huit scrutateurs et de six scrutateurs suppléants.

(Le tirage au sort a lieu. — Les scrutateurs désignés sont :

MM. Martinet, Paul Strauss, Perreau, de Kéranflec'h, Larère, Raymond Leygue, Maquennehen, Nègre, Ville, Dehove, Jean Dupuy, Flaissières, Fortier, Dupont, Empeureur, Vissaguet, Dominique Delahaye, Ferdinand Crémieux.

(Les scrutateurs suppléants sont : MM. Le Breton, Maurice Ordinaire, Chaumié, Audifred, Le Hérisse, Lozé.)

**M. le président.** Le scrutin pour la nomination du président est ouvert.

(Le vote a lieu à la tribune dans la forme réglementaire. — Ouvert à deux heures quarante minutes, le scrutin est fermé à trois heures quarante minutes.)

**M. le président.** J'invite MM. les scrutateurs à se retirer dans un salon voisin de la salle des séances pour procéder au dépouillement des votes.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Pendant l'opération du dépouillement, je propose au Sénat de passer immédiatement au scrutin pour la nomination des vice-présidents. (*Adhésion.*)

#### 9. — SCRUTIN POUR LA NOMINATION DE QUATRE VICE-PRÉSIDENTS

**M. le président.** L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents.

Le scrutin est ouvert.

(Le scrutin, ouvert à trois heures quarante-cinq minutes, est fermé à quatre heures un quart.)

**M. le président.** Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Pendant l'opération du dépouillement, je propose au Sénat de passer immédiatement au scrutin pour la nomination des secrétaires. (*Approbation.*)

#### 10. — SCRUTIN POUR LA NOMINATION DE HUIT SECRÉTAIRES

**M. le président.** L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de huit secrétaires.

Le scrutin est ouvert.

(Le scrutin, ouvert à quatre heures vingt minutes, est fermé à quatre heures cinquante minutes.)

**M. le président.** Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Je propose au Sénat de procéder dès maintenant au scrutin pour la nomination des questeurs. (*Assentiment.*)

#### 11. — SCRUTIN POUR LA NOMINATION DE TROIS QUESTEURS

**M. le président.** L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de trois questeurs.

Le scrutin est ouvert.

(Le scrutin, ouvert à quatre heures cinquante-cinq minutes, est fermé à cinq heures vingt-cinq minutes.)

**M. le président** Je propose au Sénat de suspendre la séance pour permettre à MM. les scrutateurs d'opérer le dépouillement du scrutin. (*Adhésion.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à cinq heures et demie, est reprise à cinq heures trois quarts.)

#### 12. — RÉSULTAT DU SCRUTIN POUR LA NOMINATION DU PRÉSIDENT DU SÉNAT

**M. le président.** Voici, messieurs, le résultat du scrutin pour la nomination du président :

Nombre des votants .....	241
Bulletins blancs ou nuls.....	29
Suffrages exprimés...	212
Majorité absolue.....	107

M. Antonin Dubost a obtenu 212 voix.

M. Antonin Dubost ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame président du Sénat pour l'année 1915. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

#### 13. — RÉSULTAT DU SCRUTIN POUR LA NOMINATION DES VICE-PRÉSIDENTS

**M. le président.** Voici, messieurs, le résultat du scrutin pour la nomination des vice-présidents :

Nombre des votants.....	219
Bulletin blanc.....	1
Suffrages exprimés...	218
Majorité absolue.....	110

Ont obtenu :

MM. Savary.....	205 voix.
Saint-Germain.....	205 —
Touron.....	205 —
Maurice Faure.....	203 —

MM. Savary, Saint-Germain, Touron et Maurice Faure ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame vice-présidents du Sénat pour l'année 1915. (*Applaudissements.*)

#### 14. — RÉSULTAT DU SCRUTIN POUR LA NOMINATION DE HUIT SECRÉTAIRES

**M. le président.** Voici, messieurs, le résultat du scrutin pour la nomination des secrétaires :

Nombre des votants.....	183
Bulletin blanc ou nul.....	1
Suffrages exprimés...	182
Majorité absolue.....	92

Ont obtenu :

MM. Chastenet.....	180 voix.
De La Batut.....	179 —
Le Cour Grandmaison.....	178 —
Quesnel.....	178 —
Astier.....	177 —
Lucien Cornet.....	177 —
Mollard.....	176 —
Amic.....	175 —

MM. Chastenet, de La Batut, le Cour Grandmaison, Quesnel, Astier, Lucien Cornet, Mollard et Amic, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame secrétaires du Sénat pour l'année 1915. (*Applaudissements.*)

#### 15. — RÉSULTAT DU SCRUTIN POUR LA NOMINATION DE TROIS QUESTEURS

**M. le président.** Voici, mesieurs, le résultat

du scrutin pour la nomination des trois questeurs :

Nombre des votants.....	181
Bulletins blancs ou nuls.....	4
Suffrages exprimés...	177
Majorité absolue.....	89

Ont obtenu :

MM. Théodore Girard.....	174 voix.
Denoix.....	173 —
Gustave Rivet.....	169 —

MM. Théodore Girard, Denoix et Gustave Rivet ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame questeurs du Sénat pour l'année 1915. (*Applaudissements.*)

#### 16. — PROCLAMATION DE LA CONSTITUTION DU BUREAU DÉFINITIF DU SÉNAT

**M. le président.** Messieurs, par suite des votes qui viennent d'avoir lieu, le bureau définitif du Sénat est ainsi constitué pour l'année 1915 :

Président : M. Antonin Dubost.

Vice-présidents : MM. Savary, Saint-Germain, Touron et Maurice Faure.

Secrétaires : MM. Chastenet, de La Batut, Le Cour Grandmaison, Quesnel, Astier, Lucien Cornet, Mollard et Amic.

Questeurs : MM. Théodore Girard, Denoix et Gustave Rivet.

Conformément à l'article 7 du règlement, avis de la constitution du bureau définitif du Sénat sera donné à M. le Président de la République et à M. le président de la Chambre des députés.

#### 17. — RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Quel jour le Sénat entend-il se réunir pour installer le bureau définitif et fixer son ordre du jour ?

*Voix diverses.* Demain ! — Jeudi !...

**M. Peytral.** Nous demandons jeudi !

**M. le président.** S'il n'y a pas d'opposition, la prochaine séance aura lieu jeudi prochain à trois heures (*Adhésion*), avec l'ordre du jour suivant :

Installation du bureau définitif.

Fixation de l'ordre du jour. (*Assentiment.*)

Personne ne demande la parole?...  
La séance est levée.

(*Des applaudissements vifs et prolongés saluent M. le président d'âge lorsqu'il quitte le fauteuil de la présidence.*)

(La séance est levée à six heures moins cinq minutes.)

*Le Chef par intérim du service de la sténographie du Sénat,*

ARMAND POIREL.

#### Rectification

au compte rendu in extenso de la séance du mercredi 23 décembre 1914 (Journal officiel du 24 décembre.)

Dans le scrutin sur le projet de loi portant ouverture des crédits provisoires applicables au premier semestre de 1915, M. Bussière a été porté comme « n'ayant pas pris part au vote », M. Bussière déclare avoir voté « pour ».

#### Bureaux du mardi 12 janvier.

##### 1<sup>er</sup> bureau.

MM. Baudin (Pierre), Ain. — Bidault, Indre-et-Loire. — Bienvenu Martin, Yonne. — Boivin-Champeaux, Calvados. — Bourganel, Loire. — Chaumié, Lot-et-Garonne. —

Courrégelongue, Gironde. — Devins, Haute-Loire. — Farny, Seine-et-Marne. — Fleury (Paul), Orne. — Forsans, Basses-Pyrénées. — Freycinet (de), Seine. — Gauvin, Loir-et-Cher. — Genet, Charente-Inférieure. — Gouzy, Tarn. — Guérin (Eugène), Vaucluse. — Herriot, Rhône. — Jouffray, Isère. — La Batut (de), Dordogne. — Limon, Côtes-du-Nord. — Lourties, Landes. — Menier (Gaston), Seine-et-Marne. — Milan, Savoie. — Peschaud, Cantal. — Quesnel, Seine-Inférieure. — Sabaterie, Puy-de-Dôme. — Simonet, Creuse. — Surreaux, Vienne. — Vermorel, Rhône. — Vidal de Saint-Urbain, Aveyron. — Vieu, Tarn. — Ville, Allier. — Vissaguet, Haute-Loire.

##### 2<sup>e</sup> bureau.

MM. Aguillon, Deux-Sèvres. — Aimond, Seine-et-Oise. — Audiffred, Loire. — Belhomme, Lot-et-Garonne. — Bepmale, Haute-Garonne. — Chauveau, Côte-d'Or. — Cocula, Lot. — Courcel (baron de), Seine-et-Oise. — Darbot, Haute-Marne. — Decrais, Gironde. — Dellestable, Corrèze. — Dèveille (Jules), Meuse. — Dubost (Antonin), Isère. — Ermant, Aisne. — Henry Bérenger, Guadeloupe. — Hubert (Lucien), Ardennes. — Kerandiec'h (de), Côtes-du-Nord. — Langenhagen (de), Meurthe-et-Moselle. — Larère, Côtes-du-Nord. — Leygue (Honoré), Haute-Garonne. — Magny, Seine. — Martell, Charente. — Maurice-Faure, Drôme. — Millès-Lacroix, Landes. — Murat, Ardèche. — Pichon Finistère. — Rey (Emile), Lot. — Reynald, Ariège. — Saint-Germain, Oran. — Trys-tram, Nord. — Viger, Loiret. — Vilar (Edouard), Pyrénées-Orientales. — Viseur, Pas-de-Calais.

##### 3<sup>e</sup> bureau.

MM. Audren de Kerdrel (général), Morbihan. — Basire, Manche. — Bérenger. — Bersez, Nord. — Bonnelat, Cher. — Bussière, Corrèze. — Cannac, Aveyron. — Cazeneuve, Rhône. — Codet (Jean), Haute-Vienne. — Crémieux (Fernand), Gard. — Daniello, Mayenne. — Decker-David, Gers. — Defumade, Creuse. — Doumergue (Gaston), Gard. — Dupuy (Jean), Hautes-Pyrénées. — Elva (comte d'), Mayenne. — Hayez, Nord. — Huguet, Pas-de-Calais. — Humbert (Charles), Meuse. — Lebert, Sarthe. — Martin (Louis), Var. — Merlet, Maine-et-Loire. — Milliard, Eure. — Morel (Jean), Loire. — Pelletan (Camille), Bouches-du-Rhône. — Perchot, Basses-Alpes. — Peyrot, Dordogne. — Ponteille, Rhône. — Saint-Quentin (comte de), Calvados. — Saint-Romme, Isère. — Sancet, Gers. — Vincent, Ardèche.

##### 4<sup>e</sup> bureau.

MM. Beaupin, Nièvre. — Bérard (Alexandre), Ain. — Blanc, Hautes-Alpes. — Bodinier, Maine-et-Loire. — Butterlin, Doubs. — Cabart-Danneville, Manche. — Cauvin (Ernest), Somme. — Charles Chabert, Drôme. — Cuvinot, Oise. — Debicrre, Nord. — Deloncle (Charles), Seine. — Fagot, Ardennes. — Fiquet, Somme. — Gavini, Corse. — Gérard (Albert), Ardennes. — Goy, Haute-Savoie. — Guingand, Loiret. — Knight, la Martinique. — Lamarzelle (de), Morbihan. — Las Cases (Emmanuel de), Lozère. — Loubet (J.), Lot. — Mascle, Bouches-du-Rhône. — Maureau, Vaucluse. — Monsservin, Aveyron. — Ordinaire (Maurice), Doubs. — Pérès, Ariège. — Pic-Paris, Indre-et-Loire. — Razimbaud, Hérault. — Réal, Loire. — Riotteau, Manche. — Rivet Isère. — Trouillot (Georges), Jura.

5<sup>e</sup> bureau.

MM. Albert Peyronnet, Allier. — Aubry, Constantine. — Barbier, Seine. — Bourgeois (Léon), Marne. — Brager de la Ville-Moysan Ille-et-Vilaine. — Brindeau, Seine-Inférieure. — Castillard, Aube. — Colin (Maurice), Alger. — Cordelet, Sarthe. — Crépin, la Réunion. — Danelle-Bernardin, Haute-Marne. — Delhon, Hérault. — Destieux-Junca, Gers. — Empereur, Savoie. — Galup, Lot-et-Garonne. — Le Hérisse, Ille-et-Vilaine. — Martinet, Cher. — Meline, Vosges. — Mercier (général), Loire-Inférieure. — Noël, Oise. — Perreau, Charente-Inférieure. — Petitjean, Nièvre. — Peytral, Bouches-du-Rhône. — Philipot, Côte-d'Or. — Raymond, Haute-Vienne. — Régismanset, Seine-et-Marne. — Renaudat, Aube. — Richard, Saône-et-Loire. — Selves (de), Tarn-et-Garonne. — Steeg, Seine. — Thounens, Gironde. — Villiers, Finistère.

6<sup>e</sup> bureau.

MM. Amic, Alpes-Maritimes. — Baudet (Louis), Eure-et-Loir. — Boudenoot, Pas-de-Calais. — Catalogue, Basses-Pyrénées. — Charles Dupuy, Haute-Loire. — Chautemps (Emile), Haute-Savoie. — Combes, Charente-Inférieure. — Dehove, Nord. — Denoix, Dordogne. — Estournelles de Constant (d'), Sarthe. — Fenoux, Finistère. — Forichon, Indre. — Fortier, Seine-Inférieure. — Gentilliez, Aisne. — Girard (Théodore), Deux-Sèvres. — Grosdidier, Meuse. — Jenouvrier, Ille-et-Vilaine. — Lemarié, Ille-et-Vilaine. — Lintilhac (Eugène), Cantal. — Maillard,

Loire-Inférieure. — Maquennehen, Somme. — Masceraud, Seine. — Mir, Aude. — Pédebidou, Hautes-Pyrénées. — Pontbriand (du Breil, comte de), Loire-Inférieure. — Potié (Auguste), Nord. — Poulle, Vienne. — Sarraut (Maurice), Aude. — Sauvan, Alpes-Maritimes. — Savary, Tarn. — Vallé, Marne. — Vinet, Eure-et-Loir.

7<sup>e</sup> bureau.

MM. Belle, Indre-et-Loire. — Bollet, Ain. — Chapuis, Meurthe-et-Moselle. — Chéron (Henry), Calvados. — Delahaye (Dominique), Maine-et-Loire. — Dron (Gustave), Nord. — Dupont, Oise. — Faisans, Basses-Pyrénées. — Félix Martin, Saône-et-Loire. — Flaisières, Bouches-du-Rhône. — Gaudin de Villaine, Manche. — Gauthier, Aude. — Goirand, Deux-Sèvres. — Gomot, Puy-de-Dôme. — Guillemaut, Saône-et-Loire. — Halgan, Vendée. — Labbé (Léon), Orne. — Leblond, Seine-Inférieure. — Leglos, Indre. — Leygue (Raymond), Haute-Garonne. — Mollard, Jura. — Monis (Ernest), Gironde. — Nègre, Hérault. — Pams (Jules), Pyrénées-Orientales. — Pauliat, Cher. — Paul Strauss, Seine. — Pichon (Stéphen), Jura. — Réveillaud (Eugène), Charente-Inférieure. — Ribière, Yonne. — Rousé, Somme. — Sarrien, Saône-et-Loire. — Touron, Aisne.

8<sup>e</sup> bureau.

MM. Alsace (comte d'), prince d'Hénin, Vosges. — Astier, Ardèche. — Aunay (d'), Nièvre. — Béjarry (de), Vendée. — Bonnefoy-Sibour, Gard. — Capéran, Tarn-et-Ga-

ronne. — Chastenet (Guillaume), Gironde. — Clemenceau, Var. — Ferdinand-Dreyfus, Seine-et-Oise. — Fortin, Finistère. — Gravin, Savoie. — Guilloteaux, Morbihan. — Henri-Michel, Basses-Alpes. — Jeanneney, Haute-Saône. — Jonnart, Pas-de-Calais. — Latappy, Landes. — Le Breton, Mayenne. — Lhopiteau, Eure-et-Loir. — Limouzain-Laplanche, Charente. — Lozé, Nord. — Mercier (Jules), Haute-Savoie. — Monnier, Eure. — Mougeot, Haute-Marne. — Mulac, Charente. — Ranson, Seine. — Ratier (Antony), Indre. — Ribot (comte de La), Ille-et-Vilaine. — Ribot, Pas-de-Calais. — Rouby, Corrèze. — Séblin, Aisne. — Servant, Vienne. — Tréveneuc (comte de), Côtes-du-Nord.

9<sup>e</sup> bureau.

MM. Beauvisage, Rhône. — Bony-Cisterne, Puy-de-Dôme. — Boucher (Henry), Vosges. — Couyba, Haute-Saône. — Daudé, Lozère. — Doumer (Paul), Corse. — Fabien-Cesbron, Maine-et-Loire. — Flandin (Etienne), Inde française. — Gabrielli, Corse. — Genoux, Haute-Saône. — Gervais, Seine. — Grosjean, Doubs. — Guillier, Dordogne. — Hervey, Eure. — Jaille (amiral de la), Loire-Inférieure. — Kerouartz (de), Côtes-du-Nord. — Le Cour Grandmaison, Loire-Inférieure. — Le Roux, Vendée. — Lucien Cornet, Yonne. — Marcère (de). — Mazière, Creuse. — Mézières, Meurthe-et-Moselle. — Montfeuillart, Marne. — Ournac, Haute-Garonne. — Penanros (de), Finistère. — Poirier, Seine. — Poirson (Seine-et-Oise. — Reymoneng, Var. — Riou, Morbihan. — Rouland, Seine-Inférieure. — Thiéry (Laurant), Belfort. — Vacherie, Haute-Vienne.